

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

Compte rendu de la réunion du Groupe consultatif sur les arts (n° 5)

Le 22 avril 2004

La réunion du Groupe consultatif sur les arts (Groupe) tenue le 22 avril 2004 commence par le visionnement de la vidéo *Learning for Life: Why the Arts Matter*, laquelle a été produite par l'Alliance for Arts Education in Manitoba. Le directeur général du Conseil des arts du Manitoba (CAM), M. Douglas Riske, explique au Groupe que le ministère de l'Éducation a produit 900 exemplaires de la vidéo afin de les distribuer dans toutes les écoles manitobaines. Cette vidéo, « faite au Manitoba », a été conçue pour aider les commissions scolaires et les conseils de parents à se rendre compte de l'importance d'intégrer les arts aux programmes scolaires. Le Conseil des arts du Manitoba en a appuyé la production.

Après le visionnement de la vidéo, la présidente du Conseil des arts du Manitoba, M^{me} Judith Flynn, souhaite la bienvenue à six nouveaux membres du Groupe et explique qu'ils ont été nommés pour un mandat d'un an.

M^{me} Flynn informe le Groupe que le Conseil a créé deux nouveaux groupes de travail. Le premier, le groupe de travail sur le Winnipeg Symphony Orchestra, en conjonction avec d'autres bailleurs de fonds et parties intéressées, fournira de l'appui à l'égard du processus de changement à l'orchestre symphonique. Le deuxième, chargé de mettre l'accent sur la promotion, aidera le Conseil à définir son rôle et celui que d'autres intervenants peuvent jouer dans la création d'un environnement bien informé et plus compréhensif des artistes du Manitoba.

M^{me} Flynn explique qu'au cours des quatre dernières années, l'un des objectifs importants du Conseil a été de réviser toutes les politiques en vue de les rendre plus uniformes, transparentes et équitables. Il s'agit d'un projet de taille. Jusqu'à maintenant, la révision des politiques de subventions aux organismes a été au cœur des travaux du Conseil, bien qu'une révision des politiques de subventions aux artistes individuels vienne tout juste de débuter. Afin de procéder à cette révision de façon efficace, le Conseil a dû tenir compte de quelques facteurs très importants. Le premier facteur est la réaction de la communauté aux propositions du Conseil, lequel facteur ne peut être déterminé que par la tenue d'une consultation vaste et approfondie avec les membres de la communauté.

En plus des renseignements recueillis auprès de la communauté et transmis au Conseil par l'intermédiaire des consultants de programme, le Conseil a rencontré deux fois son groupe consultatif sur les arts. Le Conseil a également procédé à une consultation sous forme d'un groupe de discussion composé de membres clés d'organismes artistiques, a engagé de nombreuses discussions à l'interne avec le personnel et les membres du Conseil et a aussi tenu une séance de réflexion pour discuter, examiner et comparer diverses possibilités d'action.

Le premier résultat concret du processus de consultation a été la mise en œuvre d'un modèle de financement demandé au Conseil à plusieurs reprises, soit le financement pluriannuel. Il s'agit d'un projet pilote inspiré du modèle du Conseil des Arts du Canada qui s'adresse uniquement aux artistes de théâtre subventionnés par le Conseil des Arts du Manitoba. Le Conseil espère reproduire ce modèle au cours des deux prochaines années pour d'autres disciplines. Le Conseil a également passé beaucoup de temps à examiner son énoncé de mission, sa vision et ses valeurs et à les remanier afin de mieux refléter sa nature et ce qu'il essaie d'accomplir.

Le directeur général, M. Douglas Riske, prend la parole. Il informe le Groupe que le budget a été déposé le 19 avril 2004 et que le CAM a reçu la même somme que l'année dernière. Il ajoute que le budget de cette année montre une prise de conscience de la part du gouvernement sur le fait que les arts font partie intégrante de la qualité de vie des Manitobains, et que nous devons faire en sorte de véhiculer ce message à la province de toutes les façons possibles.

M. Riske discute également du partenariat du CAM avec le ministère de l'Éducation et celui de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, lesquels allouent chacun la somme de 10 000 \$ et offrent le temps de certains membres de leur personnel au nouveau programme GénieArts. La Fondation McConnell remet la somme de 100 000 \$ à ce partenariat, dont 75 000 \$ sont versés directement aux écoles manitobaines. Le partenariat comprend un contrat d'une durée de trois à cinq ans et M. Riske explique que le programme GénieArts sera le complément du Programme des artistes à l'école du Conseil des arts du Manitoba.

Le Conseil des arts du Manitoba a créé le nouveau programme Artistes dans la communauté, et il a combiné le programme Liaisons communautaires et les subventions du programme Accès pour répondre aux besoins très précis des communautés. M. Riske informe également le groupe que les programmes d'arts autochtones seront passés en revue en juin et la consultante aux programmes autochtones du Conseil des arts du Manitoba a présenté de nombreux ateliers portant sur les demandes de subvention.

M. Riske encourage le Groupe à utiliser le site Web du Conseil, à faire des commentaires vis-à-vis du site et à le recommander à autant de personnes que possible. Il informe également le Groupe que le département des communications a recueilli des témoignages d'artistes expliquant les changements qu'apporte une subvention du CAM dans leur vie, leur travail et leur communauté. M. Riske discute également du Sondage sur nos services effectué auprès du public dans le but de recueillir des commentaires sur la façon dont le CAM pourrait être plus efficace.

M. Riske conclut en informant le Groupe que l'association canadienne Grantmakers in the Arts tiendra une réunion à Winnipeg, à l'automne 2004, à

l'intention des secteurs privé et public. Il souligne la nécessité d'avoir un équilibre concernant le financement provenant des secteurs privé et public dans le domaine des arts.

M. Riske demande aux membres du Groupe de discuter de leur mandat et de déterminer de quelle façon le CAM pourrait utiliser le Groupe consultatif sur les arts comme moyen d'établir des liens avec la communauté. Voici les résultats de cette discussion :

- Les résidents de Brandon et des environs apprécieraient la tenue de réunions locales avec les membres du Conseil des arts du Manitoba. Les gens ne savent pas comment aborder le CAM.
- Un organisme d'arts visuels tient des réunions communautaires avec des associations artistiques dans le but d'avoir des rencontres mensuelles permettant de partager des ressources et partenariats, et d'avoir la possibilité de s'exprimer sur diverses questions. Un membre du groupe consultatif pense pouvoir utiliser les renseignements qu'elle a obtenus lors de ces réunions.
- Le milieu de la danse fonctionne presque uniquement par projet et les membres de ce milieu discutent constamment de diverses questions. Par contre, très peu de personnes ont les connaissances ou le temps de participer aux enjeux d'ordre politique. Par exemple, il manque parfois de réunions au sein du milieu de la danse.
- Un membre du Groupe recommande l'utilisation du site Web du CAM comme site de clavardage pour les artistes qui travaillent dans des communautés isolées. De plus, ce site pourrait être un moyen de faciliter des rencontres et des discussions entre personnes et des groupes.
- Il est mentionné que la Arts and Cultural Industries Association of Manitoba Inc., une fois bien établie, pourrait faire le pont entre les organismes artistiques et la communauté.
- Un membre du Groupe parle des difficultés auxquelles font face les jeunes dans le Nord relativement à l'accès aux programmes d'arts et aux fonds pour y participer. Les membres mentionnent que le fait de supposer que tout le monde est branché à Internet ou y a accès, et sait comment l'utiliser, nuit aux personnes vivant dans des régions rurales ou éloignées.
- Certains suggèrent que la majorité des artistes des régions rurales commencent à s'intéresser à une discipline particulière grâce à des mentors, et qu'il faudrait que la présence du CAM soit accrue dans les collectivités isolées. Le consentement général était que les programmes du CAM fonctionnent; il ne reste qu'à sensibiliser les personnes vivant dans des régions éloignées à l'existence de ces programmes.
- On mentionne également que les artistes visuels sont souvent isolés dans leur studio, qu'il leur est difficile de communiquer avec des artistes, et que bon nombre d'entre eux ne sont pas au courant des programmes du CAM. On remarque aussi que les artistes visuels bénéficient d'un excellent processus d'encadrement, ce qui est essentiel à leur discipline.

- Il est question que le CAM examine la possibilité de faire une journée portes ouvertes, une fois ou deux par année, pour permettre aux artistes de rencontrer le directeur général et la présidente du Conseil. On fait remarquer que le nouveau Programme d'artistes en résidence dans la communauté pourrait être un modèle intéressant pour répondre aux besoins des communautés. On craint que les organismes artistiques ne puissent pas présenter une demande en vue de participer à ce programme, même s'il existe un excellent contact avec les communautés rurales par l'intermédiaire du mentorat.

M. Riske résume la discussion sur les mandats en déclarant qu'il est très important que le Conseil tienne compte des questions géographiques et informatives pendant la révision de la politique relative aux subventions aux artistes individuels.

En matière de politique, M. Riske rappelle aux membres du Groupe que le Conseil peaufine actuellement ses lignes directrices pour assurer une certaine uniformité entre toutes les disciplines. Il fait référence au cadre stratégique que M^{me} Sandy Altner a remis au Groupe à la dernière réunion. M. Riske ajoute que le CAM a, en fait, deux types de financement : le financement aux particuliers et le financement aux organismes, et que la plupart des fonds aux particuliers servent à financer un projet. M. Riske précise que le but de cette réunion était d'entamer un dialogue qui se poursuivra jusqu'à l'automne, lorsque le Conseil se rendra à sa séance de réflexion principale pour examiner deux ou trois questions de politique concernant les subventions aux artistes individuels. L'intention du Conseil est de mettre en œuvre tous les trois ans une révision automatique de la politique, d'une durée de trois ans, pour tous les programmes.

M. Riske demande ensuite aux membres du Groupe d'indiquer un élément qui, selon eux, fonctionne vraiment bien en ce qui concerne les subventions aux artistes individuels, ainsi qu'un élément que le CAM doit reconnaître comme un changement prioritaire. Voici le résultat de cette discussion :

POSITIF – Appui aux artistes individuels

- Évaluation par les pairs
- Programme des artistes à l'école
- Programme d'arts autochtones – Perfectionnement professionnel et projets
- Catégories dramaturges nouveaux venus et dramaturges établis
- Subvention d'aide aux artisans
- Subvention destinée aux projets de voyage – rapidité et simplicité

- Répondre à des besoins propres à une discipline
- Groupe consultatif sur les arts

PRÉOCCUPATIONS – Appui aux artistes individuels

- Évaluation par les pairs
- Contact avec les régions du Nord et rurales
- Arts visuels de type A, B ou C – Montant de la subvention et définitions
- Subventions majeures – Nombre réduit, subventions destinées aux arts multidisciplinaires, s'appliquent aux arts visuels de type A
- Les conservateurs ne sont pas reconnus
- Perfectionnement professionnel – Nouveaux venus – Une subvention professionnelle par production
- Stades moyen et avancé d'une carrière – Montant alloué en subvention et critères
- Aucun niveau pour les arts du spectacle
- Niveau A – Ne comprend pas l'artisanat
- Partenariats dans le cadre de demandes individuelles
- Subventions à la création et à la production – Temps mort entre les dates de demande
- Aucune évaluation par les pairs – Programme de commande d'œuvres – Lien avec les programmes de subventions de fonctionnement
- Accès à des fonds pour les artistes nouveaux venus
- Niveaux de financement pour des artistes individuels
- Programme interdisciplinaire
- Mentorat – Se déplacer pour participer

- Programme Artiste dans la communauté – Les artistes ayant reçu une subvention de fonctionnement sont pas admissibles – Les organismes sans mandat artistique sont admissibles
- Nouveaux médias
- Évaluation par les pairs du programme d'édition
- Liaisons communautaires – Nombre limité de professionnels – lettres de référence; désavantage – Exprimer clairement les forces et la vision
- Bourse d'études – Les lettres de référence ne sont pas nécessaires

M. Riske conclut la réunion en précisant que les défis du CAM relativement aux subventions aux artistes individuels semblent être axés sur la consultation, l'information et l'accès communautaires.

Ajournement de la réunion à 16 h.